

A quand la représentation effective des Personnes Handicapées sur les listes électorales ?

I. Contexte

L'ASPH (Association Socialiste de la Personne Handicapée) est active dans les domaines de la citoyenneté active et participative, ainsi que l'aide aux personnes. A ces titres, une de ses actions est de relever et d'analyser des phénomènes d'exclusion et de discrimination que rencontrent quotidiennement les personnes handicapées pour s'intégrer à tous les niveaux de la société.

L'intégration au niveau politique des personnes en situation de handicap pose question.

S'il y a eu beaucoup d'avancées dans le domaine de l'accessibilité des bureaux de vote pour les personnes handicapées, pour qu'elles puissent remplir leur devoir citoyen, ce n'est pas le cas quand à leur intégration effective sur les listes électorales pour qu'elles soient candidates aux élections !

II. Développement

La société a évolué et depuis un certain temps ! Nous observons, au niveau des partis politiques une ouverture d'esprit significative. Une diversité sur les listes électorales est de mise, jusqu'au niveau des représentations politiques au niveau des Communes, de la Chambre des représentants, au Sénat et au niveau des différentes Régions et Communautés.

On peut s'interroger sur les réelles motivations de cette diversité. S'agit-il d'ouverture d'intégration réelle, de concrétisation d'une non-discrimination ou d'une façade ?

Et on rencontre aussi, quelque fois, des Personnes Handicapées, mais sont-elles assez présentes ? Ont-elles de réelles possibilités d'intégration sur ces listes ?

La frontière entre égalité des chances et discrimination

Dans un système démocratique comme la nôtre, tout le monde a le droit de contribuer à la construction de la société. Les personnes handicapées aussi !

A l'approche de chaque période électorale on redécouvre de nouveaux mots, tels que : diversité, égalité, non-discrimination, etc... la liste est longue. On met l'accent sur l'importance de la prise en compte des minorités. Et quelles minorités ? Celles qu'on peut exhiber, qui sont visibles, qui pourront faire gagner des voix ?

Le handicap aussi fait partie des minorités, mais on l'évoque souvent, seulement sur les bouts des lèvres. Et à l'approche des élections, on essaie de faire ressortir des tiroirs des politiques qui viseraient à améliorer la condition de vie des personnes handicapées, leur bien-être, mais quand il s'agit de les intégrer sur les listes électorales, on fait face à des réticences voilées.

A chaque période électorale, Le Forum Européen des personnes Handicapées (FEPH) rédige un manifeste « *Rien pour les personnes handicapées, sans les personnes handicapée* », et en 2009, ce manifeste a repris 10 priorités, dont le point 1, qui reprenait la reconnaissance à l'égalité et la liberté d'accès au vote ainsi que la participation aux campagnes électorales.

Ceci pour rappeler aux politiques que les personnes handicapées existent et qu'elles sont aussi capables de participer à la construction de la société à différents niveaux et même en politique.

Selon lui, la représentation sociale des personnes handicapées est de 10%, et une personne sur 4 compte au moins une personne handicapée dans sa famille.

Ce FEPH estime que l'Europe s'est développée sans prendre suffisamment en compte leurs besoins et droits. Forts de cela, ils estiment qu'un nombre élevé de barrière les empêchent de participer pleinement à l'évolution de la société et surtout sur le plan politique.

Est-ce parce qu'elles sont minoritaires qu'elles ne sont pas impliquées directement dans les prises de décisions ?

Faut-il des quotas pour les personnes handicapées sur les listes électorales ?

Une politique de quotas dans ce domaine, ne limiterait-elle pas certaines libertés individuelles fondamentales, particulièrement le droit dont dispose toute personne à participer à la vie politique et de se porter candidate, qu'elle soit valide ou non ?

Faisons référence à la Constitution Belge¹ et la Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées² pour éclairer nos réflexions.

Si l'on s'inspire de la parité homme/femme, quand on l'a imposée sur les listes électorales, le postulat partait du fait que les femmes représentent 50% de la population, que les femmes (le genre) ne sont pas une minorité et que, par conséquent, celle-ci ne peut être considérée comme un quota.

On peut se poser la question de la pertinence d'une telle imposition pour la Participation des femmes à la vie politique, puisque celle-ci sont aussi compétentes que leurs homologues masculins (*mais laissons ce débat à nos homologues féministes*). Notons néanmoins que parité ne signifie pas égalité !

Imposer des quotas pour les personnes handicapées ou à tout autre minorité, pourrait être ressenti par la personne comme une stigmatisation et ce serait réducteur pour les personnes handicapées...

Dans un tel contexte et par équité, il faudrait alors, des quotas pour les jeunes, les chômeurs, les invalides, les seniors,... On se rend compte dès lors de l'imbroglio, mais aussi de la concurrence entre composantes.

¹ **Art. 11** La jouissance des droits et libertés reconnus aux Belges doit être assurée sans discrimination. A cette fin, la loi et le décret garantissent notamment les droits et libertés des minorités idéologiques et philosophiques.

² *Convention internationale des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées (30 mars 2007) :*
« Les États Parties garantissent aux personnes handicapées la jouissance des droits politiques et la possibilité de les exercer sur la base de l'égalité avec les autres, et s'engagent :

a) *A faire en sorte que les personnes handicapées puissent effectivement et pleinement participer à la vie politique et à la vie publique sur la base de l'égalité avec les autres, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de représentants librement choisis, et notamment qu'elles aient le droit et la possibilité de voter et d'être élues, et pour cela les États Parties, entre autres mesures :*

Dès lors, le travail revient aux partis de faire un réel travail de sensibilisation et d'information, d'ouverture et d'intégration des personnes handicapées.

En incluant sur leurs listes plus des personnes en situation de handicap, c'est une symbolique forte de reconnaissance réelle de la compétence des personnes handicapées.

Ceci permettrait de transformer petit à petit les regards et aussi, montrer que la personne handicapée peut avoir une place en politique et surtout, peut non seulement défendre la place des personnes handicapées dans la société, mais peut également s'occuper d'autres dossiers que le handicap.

III. Conclusion

Même si des efforts sont consentis pour l'intégration des personnes handicapées dans les prises de décisions au niveau des politiques qui les concernent, nous pensons qu'un réel travail de sensibilisation doit être mené par les partis politiques pour l'inclusion de plus de Personnes handicapées sur leurs listes électorales.

Il faut reconnaître également que des efforts ont été accomplis, mais sont insuffisants. Il faut un réel travail de sensibilisation d'information et d'ouverture au niveau des partis politiques.

Pour que l'intégration des personnes handicapées soit effective au niveau politique, il faut aussi que celles-ci puissent aussi trouver leur place en politique pour s'y investir intégralement.

Les personnes handicapées sont aussi capables que des valides d'occuper des postes importants en politique, si on prend en compte leurs compétences au lieu de viser leurs handicap.

Il ne suffit pas seulement de les « exhiber » sur les listes pour gagner des voix, mais leur reconnaître le droit à la participation active dans toutes décisions politiques qui contribueraient à l'évolution de la société en général.

La notion de solidarité implique aussi la reconnaissance de l'autre au travers de ses valeurs et de ses compétences.

Il est évident que des associations relayent souvent les doléances des personnes handicapées après des politiques. Ce n'est pas suffisant. L'ASPH estime que la personne en situation de handicap doit pouvoir aussi participer entièrement à la vie politique et y jouer un rôle actif.

Mais ne nous leurrions pas ! il y a beaucoup de travail à faire pour qu'enfin la personne handicapée soit reconnue pour ses compétences.

La société actuelle fonctionne sur un mode de peopolisation où l'humain est rarement pris en compte et où le handicap n'est souvent pris en considération que dans l'instant ou dans le drame ; même si des politiques sont élaborées...

Aller au-delà du handicap, faire confiance aux personnes handicapées, et un jour, qui sait ? Verrons-nous, des personnes handicapées ministres ou secrétaires d'état ? Pourquoi pas ? Surtout si le motif est la compétence et non l'exhibition !

A ce moment, on se rendra compte de combien notre regard, nos jugements étaient tronqués et comment durant des années ont été ignorées des personnes possédant beaucoup de qualités et un potentiel inestimables.

Viendra-t-il un jour où toutes les personnes handicapées, sans exception, passeront de la déclaration « oui, nous le pouvons » à la considération ?

Date : 16 novembre 2009

Chargée de l'analyse : AGBEMAVOR Améyovi

Titre : Graduada en Communication

Responsable de l'ASPH : Gisèle Marlière
Secrétaire nationale de l'Association
Socialiste de la Personne Handicapée